

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 – 05 - 01

Séance du 14 mai 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 22

Représentés : 7

Absents excusés : 3

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix neuf, le quatorze mai,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation de Monsieur le  
Maire et sous la présidence de Madame Andrée SAMAT, Premier Adjoint.

**OBJET :**

**Etaient présents :**

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT Messieurs BAGNO,  
FERRARA, JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA, LALESART,  
MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, TOCHE SOULÉ, TROGNO,  
Messieurs, BUONCRISTIANI, GUEGUEN, LUCIANO,  
PATOUILLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

**COMPTE  
ADMINISTRATIF**

**EXERCICE 2018**

**COMMUNE**

**Etaient représentés :**

Adjoints : Madame Michèle VANPEE (procuration à Monsieur Louis  
FERRARA), Monsieur Frédéric HERBAUT (procuration à Monsieur  
Antoine BAGNO)

Conseillers Municipaux : Mesdames Amandine CIDALE (procuration à  
Madame Olivia MOTUS-JAQUIER), Sabine GIACALONE (procuration à  
Monsieur Pierre LUCIANO), Marie-Claire PELOT-PAPPALARDO  
(procuration à Madame Christine ORSINI), Isabelle VIDAL (procuration à  
Madame Andrée SAMAT), Monsieur Dominique OLIVIER (procuration à  
Monsieur Alain PATOUILLARD)

**Etaient absents excusés :**

Conseillers Municipaux : Madame Stéphanie LEITE, Messieurs Jean-Luc  
BERNARD et Claude GIULIANO.

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de  
séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20190514-DEL20190501-BF  
Date de télétransmission : 11/06/2019  
Date de réception préfecture : 11/06/2019

En application des dispositions de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du Budget de la Commune - exercice 2018.

Dans le respect des dispositions de l'Article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal élit son Président de séance en la personne de Madame Andrée SAMAT.

Après consultation de la Commission des Finances en sa séance du 2 mai 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Louis FERRARA.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Adopte à l'UNANIMITE,

Le Compte Administratif de la Commune – Exercice 2018 – arrêté comme suit :

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses	16 983 504,10
Recettes	24 758 008,06
Excédent	7 774 503,96

#### **Section d'Investissement**

Dépenses	8 806 307,75
Recettes	6 872 717,67
Déficit	- 1 933 590,08

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Premier Adjoint  
*Signature électronique*  
Andrée SAMAT